

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

Conseil d'établissement 2017-2018

## École Sainte-Marie

---



Présenté par

*Jean-Philippe Valade, parent et président CÉ*

# Introduction

---

Le conseil de l'établissement (CÉ) de l'école Sainte-Marie est constitué de 14 membres dont 6 parents élus représentant les parents de l'école, la direction et le personnel enseignant et non enseignant.

Le conseil d'établissement 2017-2018 est constitué de :

- *M. Jean-Philippe Valade, parent et président*
- *Mme. Angélique Aumont, parent et vice-présidente*
- *Mme. Marie-Soleil Trottier-Santerre parent et trésorière*
- *Mme. Véronique Fontaine, parent*
- *M. Frédéric Nadeau, parent*
- *Mme. Josianne Poutré parent*
- *Mme. Nathalie Thérout, enseignante*
- *Mme. Andrée-Anne Bouchard, enseignante*
- *Mme. Geneviève Landry, enseignante*
- *Mme. Danie Marin, enseignante*
- *Mme Marie-Chantale Bernard, enseignante substitut*
- *Mme. Brigitte Pelchat, service de garde*
- *Mme. Sophie Crevier, personnel de soutien*
- *M. Vincent Barouh, directeur*

Le conseil d'établissement dispose comme mission d'analyser chaque proposition adressée par la direction ou demandée par nos membres pour apporter une réponse favorable à notre milieu scolaire.

L'adoption de dossiers et de budget font aussi partie de notre mandat.

Conformément à la loi sur l'institution publique (LIP) durant l'année 2017-2018, nous les membres du CÉ, sommes rencontrés à 7 reprises en séances régulières. C'est avec joie que je vous transmets les faits saillants de nos rencontres du conseil d'établissement de l'école Sainte-Marie.

# Faits saillants

---

Voici la liste des dossiers, projets et activités sur lesquels nous avons été consultés ou appelés à voter :

- ✓ Le budget du CÉ et de l'école
- ✓ Nomination d'une trésorière Marie-Soleil Trottier-Santerre pour le suivi des dépenses et revenus du CÉ
- ✓ Les règles de la régie interne
- ✓ Les critères de sélection au poste de direction de l'école
- ✓ L'horaire maître de l'école
- ✓ La grille-matière 2018-2019
- ✓ La liste des fournitures scolaires et des cahiers d'exercices 2018-2019
- ✓ Les modalités d'organisation du service de garde
- ✓ Les modalités d'application des frais divers chargés aux parents 2018-2019
- ✓ Les activités scolaires ex : fête de famille
- ✓ Les activités éducatives complémentaires et particulières pour l'année en cours ex : aller manger une crème glacée, sorties au parc
- ✓ Approbation des activités pédagogiques pour le service de garde 2018-2019
- ✓ Choix du photographe « [INAIMAGE](#) » pour photo scolaire 2018-2019
- ✓ Reconduire l'entrepreneur « [LES PETITS CHEFS](#) » comme traiteur 2018-2019
- ✓ Choix de l'organisme « [J'AI FAIM À TOUS LES JOURS](#) » pour la campagne des tirelires de l'Halloween 2018
- ✓ Fête des finissants
- ✓ Confirmation de la sortie classe verte des 6<sup>e</sup> année
- ✓ Approbation de plusieurs investissements dans l'école ex : matériels sportifs et éducatifs
- ✓ Approbation de la modification du lignage extérieur
- ✓ Choix de la conférence pour les parents
- ✓ Course de l'amitié pour juin 2019
- ✓ Approbation de la reddition de compte des mesures ministérielles
- ✓ Sondage du service des dineurs pour un service bonifié

## Conclusion

---

En résumé, en cette dernière année de mon mandat à titre de parent membre et de président sortant du conseil de l'établissement de l'école Sainte-Marie, je suis très fier des décisions et des accomplissements que nous avons réalisés cette année. Le conseil est toujours présent afin de faire progresser divers dossiers et ainsi s'assurer du bon encadrement et fonctionnement de notre école.

C'est avec regret que je quitte ce conseil, mais de bonnes fondations ainsi que des gens solides et de cœur poursuivront le travail déjà bien amorcé.

Je tiens à remercier tous les membres qui ont formé le conseil d'établissement de cette année

Au plaisir,

*Jean-Philippe Valade, parent et président du CÉ*